

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que mes honorables amis m'auraient violemment pris à partie si, à l'occasion de la présentation de la motion, je ne leur avais pas reconnu la moindre tactique, les jugeant aussi dénudés de tactiques que de bon sens. Là, ils auraient vraiment été ennuyés. Je ne leur ai pas prêté d'arrière-pensées. Je laisse à d'autres le soin d'analyser les faits, lorsqu'on les aura complètement exposés, et de décider qui a prêté des arrière-pensées à qui, mais comme je sais parfaitement bien que le Règlement de la Chambre interdit de prêter des arrière-pensées à d'autres députés, je compte m'en abstenir.

Nous sommes fondés à examiner la situation que les membres de l'opposition, en présentant la motion, veulent créer à la Chambre.

Que le document existe ou non, cela ne me préoccupe pas pour l'instant. Le ministre du Commerce a déclaré qu'on n'a aucun document de ce genre, et voilà qui règle, à mon avis, le sort de la motion, et qui aurait certes dû régler aussi, il y a longtemps, celui de l'argument. Les honorables vis-à-vis reviennent à la charge pour prétendre que ce document existe. Ils sont certains que ce document doit ou devrait exister quelque part.

**L'hon. M. Pickersgill:** Il le devrait certainement.

**L'hon. M. Fulton:** Alors, en quoi consisterait le document? Ce serait le dernier rapport économique présenté, par écrit, au ministre du Commerce.

Tous les députés, et Votre Honneur, ont entendu ce qu'a dit le député d'Essex-Est il y a un instant. Si je l'ai bien saisi, il a précisé que le député de Bonavista-Twillingate partage son avis quand il dit qu'on a eu tort, qu'il n'était pas souhaitable que le document soit déposé. Voilà ce qu'ils pensent.

**L'hon. M. Martin:** Telle a toujours été notre sentiment.

**L'hon. M. Fulton:** Les honorables députés croient que ce document n'aurait jamais dû être déposé à la Chambre en 1959.

**L'hon. M. Pickersgill:** En 1958.

**L'hon. M. Fulton:** Les honorables vis-à-vis ont dit qu'on avait eu tort et ils ont employé toutes sortes d'épithètes—je ne me souviens pas de toutes—pour dire qu'ils voyaient d'un bien mauvais œil un tel geste. L'honorable député a même dit que c'était de mauvaise pratique. Bien entendu, nous ne partageons pas les vues de l'opposition quant au dépôt de ce document, dans les circonstances où il a été déposé. On se souviendra qu'il n'était plus

[M. l'Orateur.]

d'actualité. Le document remontait déjà, je pense, à environ 15 ou 18 mois...

**L'hon. M. Pickersgill:** A neuf mois.

**L'hon. M. Fulton:** Nous avons déclaré que, selon nous, ce document n'était plus d'actualité et que le secret qu'on pouvait invoquer pour empêcher le dépôt de ce rapport lorsqu'il a été fait, ne s'appliquait plus. Mais les honorables vis-à-vis n'acceptent pas cette manière de voir. Ils disent que c'était mal d'agir ainsi.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

**L'hon. M. Fulton:** Que demandent-ils maintenant à la Chambre de faire?

**L'hon. M. Pickersgill:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Fulton:** Vraiment, monsieur l'Orateur...

**L'hon. M. Pickersgill:** La question de privilège, Votre Honneur.

**L'hon. M. Fulton:** Je suis certain que Votre Honneur m'aidera en ne permettant pas à l'honorable député de m'interrompre.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, le ministre veut me prêter des paroles que je n'ai pas dites.

**M. l'Orateur:** L'honorable député pose la question de privilège. Bien entendu, s'il y a une matière à la question de privilège, il est de son devoir d'intervenir sur-le-champ.

**L'hon. M. Pickersgill:** Voici pourquoi je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Dans ce débat très limité, le ministre me prête des paroles que je n'ai pas employées du tout. Tout mon raisonnement était fondé sur une déclaration du premier ministre, savoir que ce document avait été dissimulé par le gouvernement précédent, qui aurait dû le publier à l'époque. Que le ministre réponde à cela!

**M. l'Orateur:** A l'ordre! En réalité, l'honorable député se lève pour expliquer une fausse interprétation, ce qu'il peut faire à la fin des observations du ministre. Il n'y a pas là matière à la question de privilège, à une intervention au cours du débat.

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur l'Orateur, si je me trompe en disant que l'honorable député a partagé ces vues, je pense que celui à qui il devrait demander d'apporter une rectification, c'est à l'honorable député d'Essex-Est, car c'est lui qui a dit que son ami l'honorable député de Bonavista-Twillingate et lui partageaient ces vues.

Mais la question n'est pas là. Au moins un de ces honorables députés, un des dirigeants du parti de l'opposition, a déclaré que, selon